

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNEE 2022 BAR « LE VINCENNES » géré par Madame ZHENG Arrêté n°2022/126		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

VU la loi Warsmann n° 2009-526 du 12 mai 2009 sur les points concernant l'occupation du domaine public ;

VU la délibération n° 2021-097 du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2021 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022 et notamment le tarif d'occupation du domaine public fixé pour les terrasses ouvertes avec aménagement à 18 € / m² / an ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-001 en date du 8 décembre 2021 autorisant l'ancien propriétaire du fonds de commerce "LE VINCENNES" à occuper le domaine public avec une terrasse ouverte aménagée à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de son activité de bar/tabac ;

VU le courrier en date du 29 avril 2022 adressé à la Ville d'Ifs par la Société LLV AVOCAT rédactrice de l'acte de cession du fonds de commerce exploité sous l'appellation « LE VINCENNES », précisant que cette cession au profit de madame ZHENG Linli a pris effet le 16 mai 2022 ;

VU la demande de madame ZHENG Linli (dont le nom d'usage est madame SHI Linli) par courrier reçu le 26 avril 2022 par la Ville d'Ifs ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-125 autorisant l'ancien propriétaire du fonds de commerce "LE VINCENNES" à occuper le domaine public avec une terrasse ouverte aménagée jusqu'au 15 mai 2022 dans le cadre de son activité de bar/tabac ;

CONSIDERANT que la cession du fonds de commerce « LE VINCENNES » au profit de madame ZHENG Linli a pris effet le 16 mai 2022, l'autorisation d'occupation du domaine public au profit de monsieur ZHANG Lei s'est achevée le 15 mai 2022 ;

CONSIDERANT que la Société en nom propre de madame ZHENG Linli est immatriculée au RCS sous le numéro de SIRET 913 600 193 000 19 et qu'à compter du 16 mai 2022 elle est propriétaire du fonds de commerce exploité sous l'appellation « LE VINCENNES » ;

CONSIDERANT que, compte tenu de la cession du dit fonds de commerce au profit de madame ZHENG Linli à compter du 16 mai 2022 et de la demande de madame ZHENG Linli de continuer à occuper le domaine public avec une terrasse dans les mêmes conditions que son prédécesseur, il est donc nécessaire d'autoriser madame ZHENG Linli à occuper le domaine public avec cette terrasse de 10 m² du 16 mai 2022 au 31 décembre 2022 et d'arrêter le montant de redevance correspondant, conformément à la délibération du conseil municipal en vigueur ;